

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Quand le vernis craque : l'habitation d'Héricourt au Morne-Rouge (Saint-Domingue, XVIII^e siècle), de la brillante façade à la faillite annoncée

Jean-Louis Donnadiou

Numéro 184-185, septembre–décembre 2019, janvier–avril 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1069318ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1069318ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Donnadiou, J.-L. (2019). Quand le vernis craque : l'habitation d'Héricourt au Morne-Rouge (Saint-Domingue, XVIII^e siècle), de la brillante façade à la faillite annoncée. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (184-185), 63–86. <https://doi.org/10.7202/1069318ar>

Quand le vernis craque : l'habitation d'Héricourt au Morne-Rouge (Saint-Domingue, XVIII^e siècle), de la brillante façade à la faillite annoncée

*Jean-Louis DONNADIEU*¹

La découverte d'archives auparavant inaccessibles est une aubaine pour les historiens. Il en est ainsi du fonds d'Héricourt, épaisse liasse détenue en mains privées, mais que leur propriétaire a confiée pour numérisation en 2013 aux Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM). Ces images, désormais enregistrées sous la cote FR ANOM 261 MIOM, viennent apporter un éclairage important sur les biens de cette famille d'Héricourt à Saint-Domingue, liée aux Bréda, Noé et Butler (dont les propriétés ont formé l'univers dans lequel a grandi puis évolué Toussaint Bréda, futur Louverture). De ces documents ont déjà été explorés les compléments sur la sucrerie Bréda du Haut-du-Cap, devenue bien commun de ces quatre familles en 1786², ainsi que de précieuses informations sur l'association des biens (passée en 1772) entre le chevalier d'Héricourt et son cousin le comte de Noé pour reformer la grande habitation des Manquets³. Il restait à voir ce qui concernait la sucrerie d'Héricourt au Morne-Rouge (Plaine-du-Nord), objet de cet article.

Il y a tout lieu de penser que l'ensemble de ce dossier a été constitué pour Pantaléon-Charles-François du Troussat d'Héricourt (1777-1837), très probablement sous la supervision de sa mère Serène de Narbonne

1. Enseignant au lycée Ozenne (Toulouse).

2. Notamment un inventaire d'atelier du 31 décembre 1785 et une correspondance critiquant la gestion du procureur Bayon de Libertat. Voir DONNADIEU (Jean-Louis), GIRARD (Philippe), « Nouveaux documents sur la vie de Toussaint Louverture », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°166-167, septembre-décembre 2013/janvier-avril 2014.

3. Voir DONNADIEU (Jean-Louis), « Faire fructifier ses biens au soleil : fortune et infortunes des propriétés Noé à Saint-Domingue », *Bulletin de la Société Archéologique du Gers* n° 421, troisième trimestre 2016. Le fonds 261 MIOM nous apprend que la surface des Manquets en 1737 était alors de 464 carreaux et demi, soit quasiment 600 hectares.

(1755 ?-1811). Au tournant entre le XVIII^e et le XIX^e siècles, ce jeune homme d'une vingtaine d'années, qui a embrassé la carrière des armes (et va devenir général sous l'Empire⁴), ainsi que sa parentèle, caressent encore le rêve de retrouver leurs biens à Saint-Domingue et d'en reprendre la direction comme avant la Révolution (même après l'indépendance d'Haïti, survenue en 1804, les familles propriétaires vont espérer grâce à ces pièces pouvoir toucher une indemnisation). Si bien que ce fonds 261 MIOM contient d'importants actes officiels (testaments, conventions diverses passées devant notaires, reconnaissances de dettes), ainsi que divers commentaires et bilans comptables s'étalant (irrégulièrement) entre 1741 et 1791. Il ne contient, en revanche, ni plan détaillé, ni inventaire nominatif de l'atelier esclave, ni correspondance. Cependant, au-delà des lourdeurs notariales et de l'aridité des chiffres, les documents disponibles permettent quand même de suivre l'évolution de cette sucrerie d'Héricourt au Morne-Rouge ; le moins que l'on puisse dire est que la situation y va de mal en pis au fur et à mesure que le temps passe.

SUR LE TERRAIN

La sucrerie d'Héricourt au Morne-Rouge se situe à environ deux lieues à l'ouest du Cap-Français, dans la Plaine-du-Nord, au pied de reliefs qui barrent l'horizon et empêchent l'accès direct à l'océan ; il y a des terrains marécageux dans ce secteur et, parfois, des inondations en cas de fortes pluies. Sur le flanc ouest de cette habitation se trouve la sucrerie Butler ; il est à relever que l'association de ces deux propriétés a, durant la première moitié du XVIII^e siècle, formé un grand domaine, partagé en 1759 pour créer les deux habitations Butler et d'Héricourt en question⁵.

Pour les premières décennies du XVIII^e siècle, on ne dispose que de rares actes notariés ou d'écrits justificatifs permettant d'approcher le domaine original puis la question de son partage ; on sait cependant, d'après les quelques pages rescapées d'un mémoire (probablement dicté dans les années 1770) de Louis-Bénigne-Pantaléon comte du Troussel d'Héricourt (personnage central de cette étude et père de Pantaléon-Charles-François), que tant la partie Butler que la partie d'Héricourt de l'habitation d'origine contiennent chacune 152 carreaux et demi (quasiement 197 hectares, donc un total approchant les 394 hectares pour l'ensemble). A l'estime, le comte évalue à 30 carreaux (environ 39 hectares) la différence de surface non cultivable chez Butler par rapport à d'Héricourt, du fait d'eaux stagnantes ou d'inondations annuelles. Le *Plan de la plaine du Cap-Français...* de René Phéliepeau nous apprend l'existence, dans les années 1780, d'un cabaret en lisière de ces deux sucreries, lieu propice à des trafics de nourriture ou de tafia dont les ateliers voisins ont peut-être – sinon probablement – profité.

4. Il existe un autre fonds d'Héricourt aux Archives Nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine, sous la cote AN 191 AP) ; il concerne sa carrière militaire.

5. On peut par ailleurs noter que, mitoyenne au nord-ouest, se trouve l'habitation Lenormand de Mézy, appelée à être célèbre comme foyer d'où est issu l'esclave marron Makandal, qui va semer la panique en 1757-58 par des empoisonnements... et comme lieu de réunion secrète, le 14 août 1791, des acteurs du soulèvement des esclaves déclenché dans la nuit des 22-23 août suivants.

L'origine de ces domaines fonciers remonte aux débuts de la colonie, quand l'officier de marine Pantaléon de Bréda (1666-1738) fait souche dans la partie nord de Saint-Domingue. Marié à Elisabeth Bodin (1682-1752), il est père de trois enfants : Louis-Pantaléon (1711-1786) resté célibataire (par commodité, on l'appellera Pantaléon II dans la suite de cet article), Marie-Anne (1707-1761) qui va épouser l'officier de marine Jean-Louis de Noé (1691-1730) (d'où descendance Noé et Polastron par la suite) et Elisabeth-Perrine (1706-1754) qui se marie en 1721 avec un officier de marine, Louis du Troussel d'Héricourt (1694-1738)⁶. Ce dernier mariage va connaître une belle descendance, dont vont se détacher Louis-Bénigne-Pantaléon (né en 1722) comte d'Héricourt, Louis-François-Pantaléon (1727-1779) dit le chevalier d'Héricourt resté célibataire, et Julie (qui va épouser Jean-Baptiste de Bulter, d'où une branche Butler par la suite)⁷.

Le nom d'Héricourt, d'origine picarde, en impose de par sa position dans les hautes sphères : le grand-père des enfants d'Héricourt créoles (c'est-à-dire nés aux Amériques), Bénigne du Troussel d'Héricourt, décédé en 1733, est maître en la cour des comptes de Paris et chef du conseil du comte de Toulouse (le fils de Louis XIV et de la Montespan) ; son frère, Henri du Troussel de Valincour, secrétaire général de la Marine, est historiographe du roi, membre de l'Académie française en remplacement de Racine (1699) et membre de l'Académie des Sciences. L'oncle des enfants d'Héricourt créoles, Bénigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt (1691-1770), est intendant de la marine et des galères, membre de l'Académie de Marine. Le nom d'Héricourt sous-entend un lien direct avec la Cour et les cercles les plus élevés du royaume.

Pour sa part, l'officier de marine Louis d'Héricourt va se distinguer en 1735 en commandant le navire chargé d'emmener à Carthagène-des-Indes l'expédition scientifique de La Condamine (partie mesurer un degré d'arc de méridien terrestre), et aussi, en 1736, par son rôle actif dans l'extinction de l'incendie de la ville du Cap-Français. Il meurt en 1738, à 44 ans. Elisabeth-Perrine se retrouve veuve à 36 ans et lourdement chargée de famille⁸.

SUR L'HABITATION D'HÉRICOURT ORIGINELLE

On ne sait rien de précis de la grande propriété d'Héricourt avant les années 1740, moment pour lequel on dispose d'un relevé de dépenses et recettes courants (entre mai 1741 et août 1744, la raison de ces bornes chronologiques n'étant pas connue), intitulé « comptes des revenus

6. Pour le détail des relations entre ces branches et l'installation à Saint-Domingue, je renvoie à mon livre *Un grand seigneur et ses esclaves*, Toulouse, PUM, 2009.

7. Selon un document du fonds 261 MIOM, du mariage entre Louis du Troussel d'Héricourt et Elisabeth-Perrine de Bréda le 1^{er} juin 1721 vont naître en tout huit enfants (dont sept à Saint-Domingue) : Louis-Bénigne (né le 3 juin 1722), Marguerite-Elisabeth (16 août 1724), Jeanne-Marguerite-Félicité (à Paris, paroisse Saint-Eustache, 2 octobre ? 1726), Louis-François-Pantaléon (21 décembre 1727), Louis-Jérôme (6 décembre 1728), Louis (29 janvier 1730), Julie (12 février 1731) et enfin Marie-Rose (27 avril 1732). Marguerite-Félicité et Marie-Rose vont devenir religieuses (et donc renoncent à leur part d'héritage). Marguerite-Elisabeth, Louis-Jérôme et Louis n'apparaissent plus par la suite (décès prématurés ?).

8. Elle va se remarier par deux fois (avec M. de Malvès puis M. de Faverolles).

fabriqués sur l’habitation du Morne-Rouge que rend Madame de Malvès [Elisabeth-Perrine de Bréda veuve d’Héricourt, mère des enfants d’H.] à Madame de Bréda [Elisabeth Bodin de Bréda, grand-mère des enfants d’H.] tutrice des mineurs d’Héricourt et à M. d’Héricourt [Louis-Bénigne] mineur émancipé d’âge [il a 22 ans en 1744] procédant sous l’autorité de Mme de Bréda sa curatrice aux causes ».

Le domaine produit alors à la fois des sucres bruts et « terrés » (blanchis par l’apport d’une terre blanche), et ce constamment jusqu’à la Révolution. Aux marges, on relève la vente de sirops résiduels et aussi de tafias – indication que l’on distille de l’alcool de canne sur la propriété, le produit de ces sirops et tafias représentant alors une très faible part de la recette (entre 1% et 2% du total général). Cela étant, ces relevés comptables sont peu détaillés, les débours étant résumés sous la formule « menues dépenses » (d’outillage et de nourriture peut-on penser) engagées par le sieur (Claude ?) Sauzeau, qui écoule aussi les productions et est rétribué à raison « d’un dixième des sucres et sirops ». Existe sur l’habitation un économe nommé Dubois, qui tient les registres et rend directement compte à la veuve d’Héricourt de ce qui se passe et comment ses instructions sont exécutées.

Globalement, une fois déduites les dépenses, les revenus nets apparaissent comme positifs entre mai 1741 et août 1744 : 306 810 livres de la colonie⁹ (à partager pour moitié entre la mère et les enfants)¹⁰. Si on veut avoir une approche par années complètes, on relève 123 173 livres de profit pour 1742 et 100 577 livres pour 1743. A cette vision globale, il faut cependant retrancher sur la même période tout ce que la veuve d’Héricourt épouse Malvès reverse à sa mère, soit 130 822 livres en quatre ans, et ce qu’elle redistribue (en plus ?) à ses enfants (22 583 livres), à la suite d’une convention qui nous échappe. On sait cependant que, parallèlement, Elisabeth-Perrine va contracter des dettes, qui vont être transmises à ses enfants, comme par exemple une créance à verser auprès du sieur de Villepeyroux héritier de M. de Malvès.

LA MARQUE DE LOUIS-BÉNIGNE COMTE D’HÉRICOURT

Tout comme ses frères et sœurs, Louis-Bénigne-Pantaléon du Troussel d’Héricourt passe son enfance sur la grande habitation familiale, à laquelle il va être sentimentalement attaché. Issu d’une famille aristocratique, il suit – comme son frère cadet et ses cousins – la carrière des armes. Son dossier personnel (FR ANOM COL E 220) nous apprend qu’il est, en 1737, en France, sous-lieutenant au régiment du Roi, qu’il revient en août 1738 à Saint-Domingue à la mort de son père, nommé en 1740 aide-major du Fort-Dauphin, capitaine d’une compagnie détachée de la marine (1743), aide-major au Cap-Français (1744), major au même lieu (1746) puis colonel provincial de la division du Cap-Français (1765) en

9. La livre coloniale valait un tiers de moins que la livre tournois en vigueur dans le royaume.

10. Sur la période sont indiqués : recettes : 377 926 livres 1 sol 11 deniers, dépenses : 71 115 livres 3 sols 10 deniers. La recette générale représente environ 5,3 fois la dépense. Le profit est donc substantiel. Mais rien n’est dit des dépenses engagées – alors qu’elles existent – et à régler de façon différée.

même temps qu'il devient membre de la Chambre d'Agriculture. C'est donc des missions de défense de la colonie que le comte d'Héricourt effectue durant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et celle dite de Sept Ans (1755-1763), tout en veillant directement sur ses propriétés. On sait aussi qu'il se marie fin 1749 ou début 1750 (il a alors autour de 27 ans) avec Jeanne-Marguerite Gigot, de 19 ans son aînée¹¹ et veuve du magistrat Claude de Mallemain d'Arson, conseiller du roi au Conseil supérieur du Cap. Jeanne-Marguerite apporte dans la corbeille de mariage une habitation relativement modeste sise au Bonnet-de-l'Evêque (quartier de Limonade) ; il apparaît que le comte d'Héricourt entretient de bonnes relations avec sa belle-famille¹².

Mme Bodin de Bréda, la grand-mère de toute la parentèle d'Héricourt-Noé-Butler, étant décédée en 1752, se pose la question de son héritage. Le 29 août 1754, par devant M^e Auriol notaire au Cap, s'effectue le partage de sa succession entre ses trois enfants (Pantaléon II de Bréda, Marie-Anne veuve Noé et Elisabeth-Perrine veuve d'Héricourt). L'acte est perdu, mais on sait que l'habitation Bréda-du-Haut-du-Cap revient à Pantaléon II de Bréda ; les Manquets, très grande habitation à l'Acul-du-Nord, est divisée en deux parts égales entre la branche Noé (en France) et celle d'Héricourt. Pantaléon II de Bréda, ayant le morceau le plus petit, va bénéficier d'une compensation de 66 590 livres des enfants d'Héricourt – laquelle va aussi trainer quelque temps...

Pour des raisons inconnues (grand besoin d'argent ?), on voit Louis-Bénigne d'Héricourt et son épouse Jeanne-Marguerite Gigot vendre, le 2 octobre 1754 (via M^e Avril), l'habitation au Bonnet-de-l'Evêque au sieur Jacques Bordes et son épouse, pour 160 000 livres. Mais, selon l'habitude bien ancrée alors de vivre à crédit et de payer sur le long terme, les acquéreurs ne versent que 27 000 livres au départ... et jamais les Héricourt ne vont toucher le restant qui leur est dû¹³. La seconde opération du couple d'Héricourt, le 14 octobre 1754, est la vente de 65 esclaves (issus de l'habitation au Bonnet-de-l'Evêque). Un sieur Rey est intéressé, pour

11. *Affiches Américaines* n°22, 3 juin 1767, page 170 (mise en ligne par l'Université de Floride, www.ufdc.ufl.edu).

12. Jeanne-Marguerite a deux sœurs : Anne et Marguerite. Anne Gigot épouse Antoine Gobelin comte d'Offémont, au Cap-Français (contrat du 11 février 1728) ; elle était veuve en premières noces d'Augustin Juchereau Duchesnay, lequel était issu d'une famille normande établie au Québec et dont une branche s'était installée à Saint-Domingue (il existait une sucrerie Juchereau de Saint-Denis au Trou-du-Nord). Antoine Gobelin d'Offémont était venu à Saint-Domingue peut-être pour mettre de la distance d'avec un pesant passé familial, étant petit-fils de la sulfureuse marquise de Brinvilliers, exécutée en 1676 pour empoisonnements. On sait de par leur contrat de mariage que le couple Offémont-Gigot possédait une indigoterie-sucrierie au Bonnet-de-l'Evêque (et s'étaient portés acquéreurs, le 11 mai 1729, d'un tiers de l'habitation venant de Jeanne Gigot alors épouse Mallemain, mais avec un crédit très long dont il est douteux qu'il ait été entièrement honoré). Les Offémont revendent leur habitation en propre à l'armateur Antoine-Vincent Walsh (1703-1763), issu de la grande famille jacobite irlandaise Walsh, installée à Saint-Malo et Nantes (très importante maison de négoce et d'armement maritime, y compris négrier). Pour sa part, Marguerite Gigot (1689-1771) était épouse de Guillaume Saffray de Tournemine, dont on sait qu'il a été prévôt général de la maréchaussée dans les années 1760. On relève aussi une relation particulière avec un certain Jean-François-René Allaire, sans qu'on puisse en savoir davantage.

13. L'acte notarié est perdu. On sait que cet impayé va se conclure par l'expulsion (« déguerpissement », selon le terme de l'époque) des héritiers Bordes... en 1789, soit trente-cinq ans après ! Le 30 juin 1790, l'habitation remise en vente est finalement acquise par le négociant Archambaud jeune pour 133 168 livres ; le négociant verse 22 050 livres de suite, paie assez vite une autre traite de 11 242 livres, puis la révolte des esclaves d'août 1791 éclate et brouille tout.

88 850 livres... Mais là-aussi le client s'avère fort mauvais payeur ; il s'ensuit également pour le vendeur une longue procédure afin de réclamer son dû, qui se transforme en arrangement à l'amiable par location d'un logement au Cap à un loyer majoré en 1776 puis par intermittences (les écritures rescapées ne disent pas à quelle hauteur de remboursement on arrive lorsqu'éclate la Révolution). Au-delà du cas d'espèce, ces deux malheureuses affaires montrent combien, avec cette logique de traites étalées et l'insolvabilité toujours possible, des propriétaires à la position apparemment solide peuvent se trouver fragilisés, étant eux-mêmes engagés dans des dépenses qu'ils ne peuvent honorer quand des rentrées d'argent espérées ne viennent pas.

Par ailleurs, la succession d'Elisabeth-Perrine de Bréda, décédée en 1754, n'est réglée qu'en 1759, cinq ans après sa disparition (acte – perdu – du 22 octobre 1759 par devant M^e Auriol) : ses filles Marie-Rose et Marguerite étant religieuses, elles ne sont pas concernées, si bien que le partage des domaines s'effectue entre Louis-Bénigne, son frère Louis-François dit le chevalier et Julie veuve Butler. La sucrerie d'Héricourt au Morne-Rouge est donc divisée en deux parts, une à l'ouest, l'autre à l'est (dans son mémoire, Louis-Bénigne les indique en nord et sud car la partie de l'habitation dite désormais Butler où sont construits les bâtiments d'exploitation apparaît comme imbriquée dans l'habitation dite désormais d'Héricourt). La portion ouest revient à Julie, la partie est échoit au chevalier d'Héricourt ; à Louis-Bénigne revient la part d'Héricourt au canton des Manquets, ce qui ne satisfait pas l'héritier. « Je désirais avoir l'habitation [d'Héricourt] côté nord parce que je la connaissais pour l'avoir cultivée » indique-t-il dans les pages rescapées de son mémoire non daté. Il insiste sur le fait que, du temps de l'indivision, il avait fait construire des ouvrages afin de détourner les eaux de ravinement pour les rejeter dans le ravin longeant le grand chemin qui traverse l'habitation. Malheureusement, la force des torrents a toujours été telle que ces levées se sont avérées inutiles. Résultat : la partie Héricourt subit parfois quelques dommages mais, surtout, la zone désormais dévolue à la branche Butler a toujours des endroits inondés. Par ailleurs, le comte d'Héricourt indique avoir fait dresser une clôture « pour contenir [ses] bestiaux enfermés ».

A ce partage va s'ensuivre un temps de flottement, d'autant que la mère défunte laisse aussi des dettes (les raisons n'en sont pas connues) à ses enfants, à quoi s'ajoutent des legs et réserves faits par leur sœur Marie-Rose (religieuse). Le détail n'apparaît pas dans les documents disponibles, mais toujours est-il qu'il revient au comte d'Héricourt d'honorer 163 000 livres de dettes (avait-il anticipé la vente de l'habitation du Bonnet-de-l'Evêque en prévision ?). On n'est guère renseigné, voyant simplement un climat quelque peu embrouillé par l'esprit de chicane que le comte d'Héricourt reproche à sa sœur dans son mémoire. Julie d'Héricourt veuve Butler, qui vit à Paris, a semble-t-il donné procuration à son frère pour gérer ses intérêts et lui reproche un rendement plus faible qu'elle ne se figurait¹⁴. A quoi s'ajoute un différend à propos d'achat

14. Pour une période donnée, elle espérait 300 milliers de livres-pesant annuelles de sucre blanc et 100 milliers de sucre brut, ce qui, calcule son frère, aurait rapporté 366 617 livres de la colonie, alors qu'il lui fait remarquer avec ironie qu'il n'en tire effectivement que 240 967 livres, soit environ les 2/3 espérés par la propriétaire.

d’esclaves... Cela étant, ces chamailleries sont secondaires par rapport à la suite. On sait que, le 17 avril 1764, en l’étude de M^e Doré, les deux frères échangent leurs domaines respectifs : le chevalier d’Héricourt accepte de devenir propriétaire de l’habitation d’Héricourt aux Manquets, et le comte d’Héricourt se retrouve maître de la nouvelle habitation d’Héricourt au Morne-Rouge. On sait aussi que, quelques années plus tard (1772), le chevalier d’Héricourt s’associe discrètement avec son cousin Louis-Pantaléon comte de Noé pour reconstituer la grande sucrerie des Manquets, association qui va durer par-delà le décès du chevalier (survenu en 1779) puisque le domaine reste dans l’indivision (mais les ayants-droits – la comtesse de Butler et le comte d’Héricourt – ayant découvert cette association, demandent leur part de revenus)¹⁵.

LE TOURNANT DE 1767

Louis-Bénigne d’Héricourt n’a pas d’enfant quand – après dix-sept ans et demi d’un ménage qui, selon son témoignage, semble avoir été heureux – il devient brutalement veuf, le 27 mai 1767. Jeanne-Marguerite Gigot est inhumée le lendemain dans l’église des religieuses du Cap. Dans la foulée, le comte d’Héricourt fait rédiger son testament, le 29 mai.

Classiquement, le testateur souhaite faire des rentes viagères ou des dons à des personnes précises¹⁶. On apprend ainsi les noms du chirurgien chargé des soins (Rousseau), du négociant qui assure l’écoulement des sucres et sirops (Capdeville, au Cap), du raffineur et gérant présent sur l’habitation – un certain Joseph Ferrier, dont le comte d’Héricourt semble avoir bien apprécié les services rendus et l’attachement aux intérêts de la sucrerie au point, outre une promesse de don d’argent *post-mortem* (le comte décédant en 1792, un tel engagement n’a manifestement pas été honoré), de faire du sieur Ferrier son procureur, c’est-à-dire son homme de confiance, à qui il donne procuration pour gérer au mieux les intérêts de l’habitation, et même son exécuteur testamentaire (prévoyant

15. S’y ajoute l’engagement de 300 000 livres que le comte de Noé a passé avec le chevalier d’Héricourt en 1776 comme probable prix d’achat de la partie d’Héricourt des Manquets, dont le versement ne vient pas, arrangement qui ne va guère plaire au frère et à la sœur du chevalier... Sur les Manquets, voir les chapitres 4 et 6 de *Un grand seigneur et ses esclaves*, PUM, 2009, ainsi que l’article écrit par la suite d’après le fonds d’Héricourt 261 MIOM, référencé en note 3.

16. 6 000 livres à sa belle-sœur comtesse d’Offémont, la même somme à son autre belle-sœur marquise de Saffray, 3 000 livres au marquis de Saffray son beau-frère, 10 000 livres à Jean-François-René Allaire (habitant Limonade), 1 200 livres au sieur Capdeville négociant au Cap (en remerciements de services rendus), 600 livres au chirurgien Rousseau – chargé de soins médicaux sur l’habitation du Morne-Rouge. Le comte s’engage aussi à donner 20 000 livres de la colonie à Joseph Ferrier, raffineur gérant et fondé de procuration (à payer en quatre termes, mais... à compter du décès du testateur) en reconnaissance des services rendus et pour son attachement. Il fait aussi don de 5 000 livres argent de France au fils de son ancien domestique (le sieur Garnier, décédé), idem à la dame Cornu fille du défunt Garnier, sans oublier 1 500 livres de la colonie à son filleul Auriol [fils du notaire ?], mais là-aussi au moment du décès du testateur. A quoi il faut ajouter la promesse de 20 000 livres aux religieuses du Cap et 3 000 livres argent de France au couvent des religieuses de la visitation de Sainte-Marie, à Saint-Denis, au nord de Paris (sa sœur Marie y est religieuse) et aussi – raison ignorée – 1 500 livres de la colonie aux religieuses pour recevoir une pauvre fille pensionnaire (séjour de l’âge de 6 ans à 15 ans).

une suppléance en désignant le sieur Feuilletau, lequel demeure sur l'habitation Bréda à la Plaine-du-Nord – qu'il doit probablement administrer pour le compte de Pantaléon II de Bréda). Dans ses dispositions, le comte insiste pour que son bien soit administré par « un étranger » et non son frère ou sa sœur pourtant légataires universels (question de confiance ?), ayant le souci d'un suivi régulier de son bien (il souhaite des comptes-rendus tous les six mois, mais il semble que ce souhait n'ait pas été suivi). Le procureur perçoit 10 000 livres annuelles d'émoluments, ainsi qu'une chaise roulante, 6 chevaux de chaise, 6 grands domestiques – enfants non compris – comme avantages matériels (outre de loger sur place et d'avoir sa nourriture assurée), ce qui nous donne quelque idée du train mené par les administrateurs de confiance. Le comte souhaite également que soient entretenus en permanence 3 lits sur son habitation ; il est vrai que l'hospitalité envers l'hôte de passage n'est pas un vain mot dans la colonie.

Quant aux esclaves, on a enfin quelques indications sur ceux proches du comte. On apprend qu'il en a affranchi trois bien avant de quitter Saint-Domingue : Geneviève, Médor, Angélique (mais on ne sait qu'elle était leur fonction) ; à chacun de ces trois affranchis, il fait verser 120 livres. A ce « trio de tête », il en ajoute huit autres au moment où il s'apprête à partir : André, commandeur, créole¹⁷ ; Lafleur, congo, cuisinier ; Barbe dite Bouguy, créole, couturière et servante ; François, créole, valet ; Marinette, sénégalaise, boulangère et servante ; Julienne, créole et servante, ainsi que Marie, sa fille de huit ans, et enfin Victoire, congo, servante. Il ordonne que leur soit versée une somme de 600 livres à chacun « pour leur procurer quelque aisance et commodités ». Cependant, en contrepoint, le comte d'Héricourt souhaite que soient achetés un esclave cuisinier (pour 3 000 livres) et une femme esclave boulangère (pour 2 400 livres) afin que ces services continuent d'être rendus sur l'habitation. Vient ensuite une surprenante disposition envers deux nouveaux affranchis : « Qu'il soit vendu auxdits François et Julienne leurs deux enfants nommés Jean-François né le 17 avril 1762 et Louis né le 27 octobre 1764, qu'ils payeront en deux nègres nouveaux pièce d'Inde [esclave de première qualité] au choix du régisseur ». S'il libère de la servitude son valet, sa servante et une fille qu'elle a eue (de qui ?), le comte ne va pas jusqu'à affranchir les deux garçonnets du couple (le premier a 5 ans, le second 3) et exige une compensation financière, prévoyant même le cas où les parents affranchis ne puissent le faire, avec deux cas de figure : s'ils ont les moyens d'en acheter un seul à la fois, ils récupèrent l'aîné avant le cadet ; s'ils ne peuvent le faire, alors que les enfants soient vendus à Médor ou sa compagne Angélique... qui s'avèrent être grands-parents des enfants. Les raisons de pareilles dispositions nous échappent et peuvent laisser perplexe quant à l'étendue de la générosité du maître.

Quoi qu'il en soit, le 11 juillet 1767, Louis-Bénigne d'Héricourt s'embarque pour la France, n'oubliant pas d'emporter 16 bouteilles de vin de Málaga (ainsi que deux quarts – barils – de café et un quart de sucre). Il ordonne par ailleurs la vente de meubles de sa chambre et du salon,

17. Les esclaves sont caractérisés par leur « nation » approximative lors de l'embarquement (« sénégalais », « congo », etc. « Arada » = du Dahomey...) ou leur naissance aux Amériques (créoles).

comme s'il avait l'intention de ne plus revenir (ce qui va être effectivement le cas)¹⁸.

La disparition de son épouse, avec qui il n'a pas eu d'enfant, ouvre à ce veuf qui prend de l'âge – il a 45 ans – une nouvelle perspective : il peut espérer se remarier et avoir descendance. Moins de trois ans plus tard, le 28 janvier 1770, il épouse à Paris Marie-Sophie Le Febvre, fille d'un ancien officier au Quartier-Morin et propriétaire de deux habitations, une sise au Port-Margot, l'autre au Dondon¹⁹. Malheureusement, Marie-Sophie Le Febvre décède en 1774. De nouveau veuf et toujours sans descendance, Louis-Bénigne d'Héricourt épouse en troisièmes noces et en grande solennité, le 14 novembre 1776, dans la chapelle du château de Saint-Martin-de-Condé, en Normandie, une jeune femme encore mineure et sans fortune (elle a autour de vingt ans, soit 35 de moins que son époux) dont Pantaléon II de Bréda est le parrain : Serène de Narbonne²⁰. Dans la corbeille de la mariée, le comte vieillissant apporte son habitation au Morne-Rouge et une rente viagère de 10 000 livres argent de France. De cette union arrangée naissent deux enfants, le premier étant Pantaléon-Charles-François²¹. Pour l'historien, le départ du comte d'Héricourt de Saint-Domingue constitue aussi un tournant documentaire : les considérations patrimoniales cèdent nettement place aux dépenses et recettes ; la vie de tous les jours à la sucrerie se perçoit mieux, tout comme les déboires.

TROIS PHASES... ET UN GOUFFRE FINANCIER

Les écritures comptables font ressortir trois phases.

1- la gestion de Joseph Ferrier (comptes de 1767 à 1769, complétés par la comptabilité en propre du négociant capois Capdeville, allant de 1767 jusqu'en 1772).

2- la gestion du sieur Bocher (à partir du 3 décembre 1772, et jusqu'à une date inconnue, antérieure cependant à 1782). On ne sait pourquoi le procureur a changé (décès possible de Joseph Ferrier ?) ni sur quelles recommandations la succession de charge s'est effectuée. Cela étant, on dispose d'éléments pour les années 1773, 1776 et 1777, plus rien ensuite jusqu'en 1782. Mais il est clair que le contexte est devenu difficile en raison de la guerre d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique-du-Nord.

18. Le comte fait vendre une armoire en acajou, un miroir de salle coupé par son milieu, un tableau, quatre tables à pliant avec un tapis vert (tables de jeux ?), une toilette, 8 chaises de paille, un canapé en paille ; le négociant Capdeville achète pour lui-même un lit.

19. Jean-Jacques Le Febvre de l'Epine, époux de Marie de Lacaze (*Généalogie et Histoire de la Caraïbe* n°201, mars 2007).

20. Dite aussi Narbonne-Lara, famille établie en Agenais (Aubiach). La cérémonie est célébrée par l'évêque d'Evreux, parent de la future, conseiller du roi et aumônier de Madame Victoire et Madame Sophie (filles de Louis XV). Parmi les personnages assistant à la cérémonie, on note la présence de l'évêque de Senlis (premier aumônier du roi) ou encore de Mme de Chalus (dame d'atours de Madame Adélaïde, autre fille de Louis XV). Le site *geneanet.org* reproduit l'acte de mariage. Ces éléments illustrent à quel niveau certaines grandes familles propriétaires aux îles étaient liées avec l'aristocratie du royaume.

21. En 1801 vivait aussi un autre enfant, dont on n'a plus trace ensuite, probablement mort jeune (voir FR ANOM COL E 220).

3- le contrôle imposé par la maison de négoce Guilbaud-et-Dubergier²² (à partir de 1782 et jusqu'en 1791), tandis que le sieur Bocher n'est plus là. Manquent les comptes détaillés des années 1784, 1785 et 1788, et on a des bribes pour 1790-1791, mais la décennie des années 1780 reste cependant assez bien couverte.

Ces comptes – exprimées en livres de la colonie (on négligera ici les sols et deniers) – sont à prendre avec prudence, car il n'est pas sûr que tout soit mentionné, tant en entrées qu'en sorties (en plus d'éventuelles erreurs de calcul). En l'absence du propriétaire, les gérants peuvent en profiter pour leur compte personnel ; par ailleurs, la tentation d'esquiver l'impôt n'est pas nulle, sans oublier de toujours possibles négligences ou le report dans le temps de dépenses engagées antérieurement. Il y a aussi de fortes fluctuations dans les recettes venues de l'extérieur (loyers, traites et arriérés divers) en fonction d'accords, d'arrangements ou d'impossibilités momentanées de versement de la part des locataires ou débiteurs, toutes raisons pour lesquelles on ne dispose d'aucune information. Outre ce côté aléatoire, il y a une difficulté supplémentaire d'interprétation : les comptes ne sont pas toujours établis en années civiles, et demandent donc à être repris pour pouvoir faire des comparaisons et relever des orientations. Il n'en demeure pas moins que sur le long terme (deux décennies), à défaut d'exactitude des montants, se dégage quand même une tendance nette.

Aperçu général : on observe d'abord une amorce de dette, laquelle est quasiment résorbée aux débuts de la guerre d'indépendance des futurs États-Unis. Puis le trou se creuse brusquement ; et s'il est, un temps, réduit, le phénomène s'emballe de nouveau, et cette fois de façon très sérieuse, comme nous le résume le tableau suivant :

22. On lit Gerbier et non plus Dubergier dans les documents à partir de 1786. Changement d'associé ?

Gestion	Année	Sucres	Sirops	Recettes extérieures	Total recettes	Total dépenses	Dettes
Ferrier	1768	26 4689 ²³	3 698	23 042	53 429	58 878	- 5 449
	1769	9 689	1 068 ?	15 054 ?	25 811 ?	30 452 ?	- 4 641 ? ²⁴
Bocher	1773	76 200	7 010	1 950	85 160	94 720	- 9 560
	1776	48 358	3 594	27 178	79 130	79 728	- 598
	1777	52 924	910	8 383	62 217	65 878	- 3 661 ²⁵
Guilbaud & Dubergier (Gerbier) / Capdepon	1782	38 452	?	5 270	43 722 ?	153 006	- 112 084 ?
	1783	160 819	6 501	9 500	176 820	280 609	- 103 789 ²⁶
	1785	?	?	?			- 73 590
	1786	97 699	6 565	2 250	106 514	174 114	- 67 600 ²⁷
	1787	70 626	6 423	1 297	78 346	153 638	- 75 292
	1789	69 009	3 684	27 520	100 213	263 337	- 163 124

Que se passe-t-il donc, pour autant que l'on puisse l'observer, et quelles en sont les conséquences sur le terrain ?

LES GRANDES CONSTANTES

Il est d'abord quelques constantes qu'il faut d'emblée faire ressortir, car elles courent sur l'ensemble de la période, sans originalité. En ce qui concerne les productions (et donc les revenus), l'habitation d'Héricourt continue de produire à la fois du sucre brut et du sucre terré (vendu plus cher). Aux marges, la sucrerie vend aussi les sirops résiduels incristallisables. Elle a peut-être continué un temps à distiller un peu d'alcool de canne, si on en croit les frais d'amélioration du « bassin à vin de canne » engagés en 1768 (intérieur en acajou, rebord refait) ; dans un tel bassin le jus de canne fermente avant de passer par l'alambic (mais, le vocabulaire n'étant pas alors fixé, il se peut que l'écriture comptable entende par « vin de canne » du simple jus – dit aussi vesou –, ainsi recueilli avant cuisson pour obtenir du sucre). Cela étant, si production de tafia il y a

23. En 1768, le négociant Capdeville oublie (?) de mentionner la vente de 10 barriques de sucres brut rapportant 2 549 livres (vente du 28 décembre 1768 selon la comptabilité de Ferrier) et les sirops ne transitent pas par lui. En 1769, tant Ferrier que Capdeville mentionnent 9 689 livres de sucres ; on n'a plus ensuite que les comptes de Capdeville : 13 771 livres de ventes de sucres en 1770, 5 577 livres seulement en 1771 (effondrement de la production ? Autre raison ?).

24. Les comptes de recettes et dépenses ne courent que sur dix mois, de janvier à octobre 1769. Cependant, la vente de sucres concorde dans les comptes Ferrier et Capdeville et semble complète.

25. Bocher fait une légère erreur dans ses comptes (à propos de la vente des sirops), et ne relève que 3 590 livres de déficit annuel en 1777.

26. La maison de négoce inscrit une dette légèrement inférieure : 102 335 livres.

27. En fait, les négociants comptent 67 597 livres de dette (la différence d'avec mon résultat ne venant que de la négligence des sols et deniers de ma part).

encore, ce n'est plus qu'en autoconsommation, avec un résultat final qui dut être décevant ; en effet, la comptabilité non seulement n'indique plus aucune vente d'alcool, mais témoigne au contraire par la suite d'achats de tafia à l'extérieur (huit dugdalles – récipients – en 1768, huit autres en 1769), signe d'insuffisance, sinon d'abandon, de cette activité²⁸. Au bout du compte, les revenus de cette habitation se résument au sucre et à un peu de sirop, ce à quoi il faut ajouter l'apport irrégulier mais parfois non négligeable de recettes extérieures (loyers et traites)²⁹.

Les dépenses indiquées sont essentiellement des dépenses de fonctionnement, et n'ont rien d'original : de l'outillage (écumoirs, houes, pelles...), des matières premières (briques, feuillards – lianes servant au cerclage des barriques –, planches...), des consommables divers (clous, papier, encre, bougies, huile à brûler, licols...), de la nourriture, tant pour les esclaves (salaisons de poisson³⁰ ou de viande, farine, gruau, maïs, sel...) que pour le personnel d'encadrement (barriques de vin, huile à l'estragon, épices, fromages, eaux-de-vie fines...), des frais d'entretien du cheptel animal (notamment en 1776 du fait d'une épizootie) ou des esclaves (chapeaux et toile pour vêtements, remèdes), ainsi que des frais de récupération de ceux partis en marronnage – la fuite d'esclaves est une question endémique chez d'Héricourt comme ailleurs³¹. A noter que sur cette habitation les esclaves sont étampés (marqués au fer) : DHR, DE HERICOURT ou DHERICOURT selon le cas.

Un autre pôle de dépense important est celui de l'entretien et des réparations de l'outil de production : la batterie de chaudières va être renouvelée et le toit du moulin broyeur de cannes refait, ce qui implique de payer les matériaux ainsi que l'ouvrage des artisans (blancs ou libres de couleur), sans oublier leur nourriture quand ils sont sur place. Certains logements d'esclaves vont aussi être réparés. Il y a aussi à compter le paiement de différents services : ceux du personnel d'encadrement – procureur, économiste et raffineur en tête – ou des chirurgiens venant visiter l'atelier esclave, l'étalonnage des poids, le charroi ainsi que le

28. En 1777, il est clairement indiqué que ce tafia sert « tant pour le pansement des nègres que pour les bestiaux », et déjà en 1773 pareille pratique est très probable chez d'Héricourt. De fait, cette asepsie empirique (et efficace) était un usage connu depuis longtemps des chirurgiens de plantation et des esclaves eux-mêmes, même si la médecine officielle n'approuvait pas. Par ailleurs, on rencontre aussi l'orthographe « ducdalle » dans la comptabilité (comme contenant d'huile de poisson, par exemple).

29. Le comte d'Héricourt bénéficie de versements de loyers d'une maison appartenant à Mme Reynaud de Villevert – épouse d'un important officier militaire, gouverneur par intérim de Saint-Domingue en 1780-81 – et une autre lui venant du côté Gigot-Offémont. Les locataires vont être notamment le sieur Estève, sénéchal au Cap, et le sieur Barbé, machoquier (qui paye à retardement). Dans les années 1760 il est aussi question de revenus venant de deux magasins de stockage, en ville. Les héritiers Rey effectuent aussi des versements, de temps à autre. Enfin, au moment du partage de 1759, les héritiers d'Héricourt avaient reçu en indivis une maison au Cap dont le comte va finalement devenir seul propriétaire.

30. En 1776, le gérant Bocher indique explicitement qu'il fait acheter des barriques de morue salée pour les esclaves en raison d'une grande sécheresse (entraînant pénurie de racines, fruits et légumes ?). On peut penser que la ration alimentaire devait en être fortement déséquilibrée.

31. Des « frais de capture et de geôle » émaillent la comptabilité, chaque année. Sans entrer dans le détail des noms, on relève pour d'Héricourt : 1 fugitif repris en 1767, 6 en 1770 (dont 3 qui semblent s'être échappés définitivement), 1 rattrapé en 1771, idem en 1772 et 1773, « différents » cas en 1776 et 1777, 4 en 1782 et 1783, « différents » cas anonymes et 4 autres nominatifs rattrapés en 1786, 1 en 1787 et 4 en 1789.

magasinage des productions jusqu'à leur embarquement, et les taxes diverses (droits curiaux, de douane...).

Les dépenses d'investissement semblent, pour leur part, se résumer à l'achat d'esclaves ou de bestiaux (mulets, chevaux) de temps à autre, pour renforcer la force de travail ; on ne voit aucun projet d'extension particulier et encore moins de diversification de production. Au-delà de cet aspect plus routinier que novateur, on a quand même affaire à une sucrerie qui reste fidèlement abonnée aux *Affiches Américaines*, publication de la colonie très lue pour ses mercuriales et ses annonces (avis de recherche d'esclaves en fuite, ventes de domaines, mouvement des navires...) ainsi que pour les avis de spectacles, les nouvelles du monde ou les innovations dans l'air du temps. Les cadres dirigeants sur place se tiennent donc au courant de la marche des événements.

DU TEMPS DES SIEURS FERRIER ET CAPDEVILLE (1767-1772)

La période Ferrier / Capdeville (1767-1772) semble avoir été celle d'une gestion assez serrée, même si une dette s'installe et si on a l'impression que le personnel d'encadrement apprécie vraiment le vin, le ratafia ou l'anisette achetés aux frais de l'habitation...

Concernant les esclaves, outre le cas de figure classique des dépenses de nourriture et remèdes, on trouve quelques gratifications : pour Marion, le 24 septembre 1770, deux portugaises (monnaie d'or brésilienne) et deux louis (soit 142 livres), sans qu'on en sache la raison (qui devait être sérieuse, la somme n'étant pas dérisoire). On repère aussi un cadeau d'un louis d'or (30 livres) fait le 13 décembre 1770 « au nègre de M. Ferrier » (entendre un esclave personnel du procureur). Là-encore on ignore la raison. Et, le 17 août 1769, l'esclave Marinette est dûment affranchie (acte passé devant M^e Doré) ; il s'agit de la « boulangère et servante » dont la liberté avait été octroyée par le comte d'Héricourt dans son testament deux ans plus tôt. Le décalage dans le temps peut-il s'expliquer par la difficulté de trouver une esclave possédant les mêmes « talents » (savoir-faire) afin que la succession soit assurée, suivant également en cela le souhait du propriétaire ? Par ailleurs, les écritures comptables ne disent rien des autres affranchissements accordés (mais ils ont pu se faire en dehors des périodes sur lesquelles on est renseigné).

En juin 1768 arrivent « quatre nègres venus de France » (François, Julienne, Marie, Rosette) qui bénéficient d'un traitement particulier – domestiques³² du comte, qui les renvoie à Saint-Domingue ? –, puisque des dépenses de nourriture sont comptabilisées à part : achat de morue, puis très vite dons en espèces pour leur alimentation (à raison de 4 escalins par jour). La documentation, comme bien souvent, reste lacunaire en ce qui les concerne. Quant au marronnage, il peut prendre l'allure d'un feuilleton à rebondissements. Passons sur le cas d'André, arada, arrêté en février 1767 au Cap, ou encore sur celui d'un esclave dont le nom n'a pas été retenu, pareillement rattrapé en février 1771, pour nous

32. Il n'était pas rare que des esclaves domestiques suivent un temps leurs maîtres en France, voire restent dans le royaume (je renvoie aux travaux de Pierre H. Boule, Erik Noël ou Sue Peabody sur la présence de Noirs en France sous l'Ancien Régime).

attarder davantage sur le sort de 4 esclaves congo achetés le 11 janvier 1770 (et dont le solde n'est réglé qu'en 1776 auprès du vendeur, soit six ans plus tard). Deux mois et demi après leur introduction sur l'habitation paraît un avis de recherche dans les *Affiches Américaines* (24 mars 1770)³³ indiquant que les nommés Christophe, Panjou, Laramé et Simon sont partis. La comptabilité indique que trois d'entre eux sont repris du côté du Fort-Dauphin, vers la frontière avec la partie espagnole, ce qui va engager non seulement la dépense de frais de capture et de geôle, mais aussi du déplacement d'un esclave de confiance envoyé pour les ramener (ligne de dépense du 12 avril 1770). Le marron Laramé semble avoir réussi à s'échapper définitivement ; quant aux trois autres, ils s'enfuient de nouveau vers le 25 juin (nouvelle annonce parue le 8 août 1770 ; à ce groupe s'est ajouté un certain Gilles). Quatre esclaves de l'habitation Butler mitoyenne (Etienne, Jonquille, Nicolas, César) sont indiqués aussi fugitifs au même moment (se sont-ils concertés ?). On sait ensuite que, le 2 octobre 1770, sont payés les frais de capture et geôle de deux esclaves marrons « arrêtés à l'Espagnol » (ayant donc réussi à franchir la frontière) issus de l'habitation d'Héricourt, tandis que les deux autres courent toujours³⁴. Les frais engagés entraînent une controverse quelque peu embrouillée, qui n'est réglée que trois ans plus tard (pour un coût total non négligeable de 1 622 livres). Au bout du compte, cette acquisition de sang neuf n'a pas été la meilleure affaire de l'habitation d'Héricourt (rapelons qu'un esclave pièce d'Inde coûte 2 500 livres en moyenne).

LA GESTION BOCHER (1772-1782 ?)

A partir du 3 décembre 1772, un sieur Bocher endosse la responsabilité de procureur. On ne sait d'où vient cet homme ni de quelle recommandation il a bénéficié ; parallèlement, un certain Boullanger est déclaré raffineur et économiste, remplacé en 1777 par le sieur Revel ; le chirurgien Rousseau visite toujours l'atelier.

On n'observe aucune originalité dans les dépenses de fonctionnement ; on peut relever cependant, dans un climat de tension croissante – les treize colonies anglaises d'Amérique se sont autoproclamées indépendantes le 4 juillet 1776 – que certains cadres de l'habitation peuvent être mobilisés pour des gardes (ainsi, le sieur Tisson, menuisier, reçoit un défraiement pour deux jours de garde à la batterie de Maho, près du Cap, en 1777).

Concernant les esclaves, les documents ne nous donnent toujours que des miettes. Outre les cas de marronnage, c'est tout juste si on sait que certaines cases sont recouvertes par quelques-uns d'entre eux le dimanche (jour de repos), ce qui leur vaut une modeste gratification de 8 livres 5 sols (soit une gourde) par case, à se partager. On a ainsi 8 logements dont le toit est refait en 1773, 5 en 1776, 6 en 1777. Dans le domaine médical, on relève le nom de Fanchon, hospitalière (responsable de l'hôpital de l'habi-

33. Voir le site www.marronnage.info mis en place par l'université de Sherbrooke (Québec).

34. L'usage voulait que l'Espagne accorde en principe la liberté aux esclaves marrons se disant catholiques (en 1777, un accord franco-espagnol d'extradition réciproque concernant les soldats déserteurs et les esclaves en fuite va y mettre fin, voir MOREAU DE SAINT-MERY (Médéric), *Loix et constitutions...* tome 5, p. 770-777).

tation, autrement dit le modeste dispensaire). Fanchon est aussi sage-femme, elle reçoit une gourde pour avoir accouché l'esclave Marie-Louise – qui a donné naissance au petit François – le 16 janvier 1773 ; la mère perçoit aussi une gourde, car il s'agit d'encourager les naissances (problème récurrent dans la colonie). On peut aussi souligner le fait que la délivrance a probablement eu lieu à l'hôpital, et non plus comme autrefois au village des esclaves ; cette tendance commence à s'affirmer³⁵. On relève aussi, le 13 mars 1776, une dépense de 264 livres pour une intervenante extérieure, la négresse Mama Cécile, « pour traitement de mal de mer avec les négresses Marie-Louise, Daine, Marguerite et Catherine, et les avoir gardées chez elle jusqu'à parfaite guérison ». S'est-il agi de soigner quatre femmes esclaves récemment achetées, qui auraient contracté quelque maladie sournoise au fond de la cale d'un navire négrier, et dont le procureur ne se serait pas aperçu ? On n'a aucun renseignement supplémentaire, mais il est de fait que la question sanitaire des nouveaux arrivés reste un problème... et que, parallèlement à la médecine des Blancs, les maîtres peuvent aussi avoir recours à celle des Noirs.

On relève aussi, le 1^{er} juin 1776, l'affranchissement de l'esclave Télémaque (par devant M^e Doré) « que j'ai envoyé en France à M. le comte d'Héricourt » indique la plume du sieur Bocher. Il y a donc eu demande expresse du maître pour avoir ledit Télémaque auprès de lui, on ne sait pourquoi. La comptabilité fait également état, en 1776 et 1777, de 120 livres versées à André, ancien commandeur, « selon instructions du comte d'Héricourt » qui l'avait affranchi dans son testament, la raison nous échappant ; tout comme le pourquoi des sommes versées par les dénommées Hélène (234 livres 5 sols, en 1776) et Victoire (90 livres, en 1777) à l'actif de l'habitation³⁶.

Cela étant, au-delà de ces petites indications et des dépenses très routinières de fonctionnement, on ne sait rien des conséquences que la guerre d'indépendance des futurs Etats-Unis va imposer à cette habitation. Le conflit étant aussi naval, et les Britanniques ne se gênant pas pour arraisonner les navires, le commerce ne peut être assuré qu'en convois, ou par des navires neutres. De toute manière, il est ralenti. Pour l'habitation d'Héricourt, cela se traduit par quelle mévente des sucres ? Quels stocks se constituent ? Quelles pertes éventuelles ? Quels surcoûts pour les approvisionnements (l'import est rare, et donc cher), quels frais de magasinage ? Sans oublier d'éventuelles mauvaises récoltes ou malversations du sieur Bocher pour son profit personnel... On ne sait rien de ce qui se passe chez d'Héricourt durant les années 1778-1781, pourtant cruciales. Mais au sortir du conflit, dès 1782, la situation s'est très nettement dégradée. Au point que la jeune comtesse d'Héricourt, porteuse de la procuration de son vieil époux, fasse le voyage pour se rendre compte *de visu* de l'étendue des dommages et trouver une solution.

35. Elle est clairement confirmée chez d'Héricourt en 1786, les écritures indiquant la prise en compte de nourriture pour quatre parturientes à l'hôpital, qui sont accouchées par la mulâtresse Justine.

36. Une annonce des *Affiches Américaines* (22 juin 1785) nous apprend par ailleurs l'existence d'un noir libre appelé Henri Dhéricourt. Les affranchis peuvent prendre le nom de leur ancien maître (jusqu'en 1773 dans le cas de Saint-Domingue ; ensuite, pareille pratique devient théoriquement illégale). On ne sait si cet Henri Dhéricourt vient-du Morne-Rouge ou des Manquets.

L'ARRIVÉE DE LA MAISON GUILBAUD-ET-DUBERGIER (1782-1791)

On ignore quand Serène de Narbonne comtesse d'Héricourt arrive dans la colonie (probablement dans les premiers mois de 1782, quand les voyages peuvent reprendre de façon plus assurée, l'Angleterre ayant admis sa défaite) ; on ne sait rien des impressions qu'elle en ressent, ni de ce que son mari lui avait dit sur Saint-Domingue, ni de ce qu'elle juge par elle-même. Elle va tomber malade, à deux reprises, les comptes en témoignent qui indiquent qu'elle est soignée par le médecin Jean-Louis Polony (pionnier de l'inoculation antivariolique dans l'île) puis le chirurgien Robert. Maladies uniquement dues au climat ou, en partie, consécutives au choc de la réalité comptable, de la déception quant à la richesse de la sucrerie familiale, qu'elle découvre ? On peut se poser la question quand on voit, dans l'arrêté de comptes en date du 12 août 1782, alors qu'elle est sur le point de repartir pour la France, ces quelques lignes de sa main qui donnent l'impression d'avoir avalé une potion amère : « Je consens que messieurs Guilbaud et Dubergier emploient, dépensent les intérêts des reliquats ci-dessus et de toutes les sommes dont ils se constitueront en avance pour nous à raison de dix pour cent chaque année » [taux en usage] avec la signature « Narbonne d'Héricourt ». En clair : la comtesse, par la force des choses, a dû accepter de passer sous les fourches caudines d'une maison de négoce solide, qui prend à son compte la direction des affaires, restaure la confiance en servant de caution aux créanciers les plus impatientes et en remboursant les traites (s'interposant donc pour protéger le débiteur insolvable sur le moment) ; elle va verser au couple propriétaire une pension – non négligeable – de 25 000 livres tournois annuelles (via une maison de négoce correspondante en France, à savoir la maison nantaise La Thébaudière) ; mais désormais les sieurs Guilbaud et Dubergier prennent les décisions importantes et ramassent 10% d'intérêt au passage sur le chiffre d'affaires. Il n'y a guère d'autre solution : le passif est déjà de 53 741 livres en août 1782, et surtout est engagé sur une fort mauvaise pente puisqu'il va plus que doubler, pour atteindre 112 084 livres fin décembre de cette même année (en raison de frais de justice, d'emprunts et de commissions).

Pour éteindre pareil incendie, les propriétaires désargentés et impuissants se voient contraints de se livrer pieds et poings liés à de grands négociants. Une protection chère payée (même si le taux d'intérêt des négociants va être réduit en 1785, passant de 10% à 6%). Ce cas d'endettement n'est pas isolé ; dans le cercle proche du comte d'Héricourt, son propre cousin, le comte de Noé, va peu après, en 1786, confier la gestion de sa part de l'héritage Bréda au négociant bordelais Pierre Lardin et faire (en 1790 ?) du négociant Guilbaud son procureur honoraire pour les Manquets. Surtout, le phénomène est à la fois ancien et large. Ainsi, pour les sucreries de la Guadeloupe, Christian Schnakenbourg a constaté cette même spirale de l'endettement³⁷, et le mécanisme de la « liaison d'habitation », cette parade pour éviter la faillite, a été minutieusement décortiqué par Françoise Thésée³⁸.

37. SCHNAKENBOURG (Christian), *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (1760-1790)*, Thèse d'Etat en sciences économiques, Paris II, 1973.

38. THÉSÉE (Françoise), *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, liaisons d'habitations*, Paris, SFHOM, 1972.

Vue de France, la colonie de Saint-Domingue apparaît à l'époque comme la « Perle des Antilles » et ses propriétaires sucriers passent pour posséder de grandes fortunes. A y regarder de plus près, certains exemples conduisent à sérieusement nuancer le tableau. Quid des dettes successorales consécutives au partage de biens, remboursables à long terme (et donc transmises à la génération suivante tant qu'elles ne sont pas arrivées à terme) ? Que penser des demandes de report d'échéances diverses (mais les intérêts peuvent travailler entre-temps) ? Comment ne pas tenir compte des phénomènes conjoncturels, aléatoires autant que redoutables, peuvent aussi jouer leur rôle : ouragans obligeant à reconstruire, inondations détruisant les stocks et ravageant les cultures, maladies décimant cheptel et atelier esclave, guerres entraînant méventes voire pertes de productions ? Comment faire abstraction des éventuelles dettes envers des négociants qui ont fait des avances de trésorerie pour développer les habitations ou même pour entretenir l'existant ? Que dire aussi des mauvaises surprises comme l'éventuelle malhonnêteté de gérants qui profitent de l'absence des propriétaires pour les gruger, sans oublier le défaut du siècle, cette habitude bien ancrée de vivre à crédit, ou d'espérer des rentrées d'argent qui trainent elles-mêmes en longueur ? N'y a-t-il pas non plus parfois des dépenses imprudentes, voire hasardeuses, ou résultantes d'une mauvaise conduite des affaires ? Sans oublier des dépenses somptuaires de certains propriétaires, qui tiennent à tenir leur rang sans se soucier des conséquences comptables ? Au-delà de ces aspects conjoncturels, il ne faut pas oublier une autre approche, structurelle celle-là, qui commence aussi à faire débat chez les économistes physiocrates et au sein du courant abolitionniste : celle de la non-rentabilité fondamentale de l'esclavage.

Dans le cas de la sucrerie d'Héricourt, les lacunes de la documentation notariale et de la comptabilité ne permettent pas de trancher clairement ; il y a probablement cumul de facteurs. Il est bien possible que l'aggravation brutale d'un déficit qui n'apparaissait pas ou était faible vienne d'abord d'échéances (pour nous inconnues) arrivant à terme, comme de malchance due aux aléas ou à des acheteurs se révélant insolvables ; on ne sait quelle responsabilité tient le sieur Bocher (son nom disparaît des documents après le séjour de la comtesse) ; il est aussi patent que la jeune comtesse ne regarde pas à la dépense dès qu'il s'agit de dentelles ou de tissus fins.

L'ESPOIR D'UN REDRESSEMENT

Maîtres du jeu, les sieurs Guilbaud et Dubergier confient au sieur Capdepont la direction de l'habitation d'Héricourt (pour 7 000 livres d'appointements annuels – c'est donc moins que pour son prédécesseur Ferrier –, logement, nourriture et divers avantages matériels). Ce Capdepont va être encore là en 1791, signe qu'il a la confiance des négociants.

La reprise en main semble d'abord efficace : la dette est enrayerée dès 1783 et presque réduite de moitié à l'horizon 1786, avant de s'aggraver quelque peu l'année suivante. Durant ces années-là, on constate encore et toujours la même routine dans les dépenses, la persistance de misères

sanitaires³⁹ et du même marronnage latent, tandis que la production de sucre, après un bond surprenant en 1783 – dû peut-être à une année exceptionnelle mais aussi à l'écoulement de stocks invendus ? –, voit ses résultats moyens en hausse par rapport à la décennie précédente, quoiqu'irréguliers.

Où en est la force de travail ? On possède un recensement de l'habitation fin 1787, qui nous donne quelques indications : on avait 142 esclaves en 1786, on en a 143 en 1787 :

- 50 hommes (4 décès, 4 achetés en 1787)
- 47 femmes (2 décès en 1787)
- 24 garçonnets (« négrillons » ; 2 naissances en 1787)
- 21 fillettes (« négrittes » ; 1 naissance en 1787)

Le gain net n'est que de 1, malgré l'investissement (4 autres esclaves avaient été achetés en 1786). C'est de toute façon un effectif plutôt faible, ce qui n'est pas, *a priori*, bon signe ; à titre de comparaison, il y a en 1784 dans les propriétés du vieil oncle Pantaléon II de Bréda 154 esclaves (pour le Haut-du-Cap) et 210 esclaves (à la Plaine-du-Nord). Le cheptel animal chez d'Héricourt compte quant à lui 48 mulets (8 perdus par rapport à l'année précédente) et 56 « bêtes à cornes » (bovins) (5 gagnés). On ignore tout en revanche des « pièces de cannes » (superficies cultivées en cannes à sucre), tout comme du rapport entre le nombre d'esclaves et la surface cultivée. Le fonds 261 MIOM ne contient malheureusement aucune autre indication qui aurait pu permettre d'éclairer ces points-là.

Pour les finances, apparaît un espoir d'éclaircie avec l'héritage de Pantaléon II de Bréda, décédé le 7 juillet 1786. Dans son testament, le vieil oncle lègue ses sucreries du Haut-du-Cap et à la Plaine-du-Nord à ses quatre neveux et nièces. Louis-Bénigne d'Héricourt est donc propriétaire pour un quart de ces domaines. Existe aussi une manufacture de poterie et tuilerie sise au Haut-du-Cap (passée entre plusieurs mains, avant que les héritiers Bréda n'en soient propriétaires des 5/9). Mais ce qui pouvait apparaître comme une bouffée d'oxygène ou, à tout le moins, comme une garantie supplémentaire pouvant permettre d'éponger plus vite la dette, est en réalité un cadeau empoisonné du fait de la gestion plus que troublante du procureur Antoine-François Bayon de Libertat. Les héritiers vont être vite surpris de la diminution substantielle des revenus par rapport aux années précédentes, et veulent en avoir le cœur net. C'est ainsi qu'en 1788 le vicomte Jean-Pantaléon de Butler et la comtesse d'Héricourt se retrouvent à Saint-Domingue. Ils y découvrent l'ampleur des jongleries comptables du sieur Bayon, qui a détourné des esclaves et des mulets pour monter sa propre sucrerie au quartier du Limbé et a négligé de veiller à la bonne marche des habitations dont il avait responsabilité⁴⁰.

D'un commun accord, les héritiers remplacent, en mai 1789, le procureur en disgrâce par Sylvain Séguy de Villevaleix, gérant des propriétés Butler. Parallèlement, le déficit de la sucrerie d'Héricourt est devenu un gouffre. Si on n'a malheureusement pas les comptes de 1788, année où le plongeon est brutal, si on ignore le détail des mauvaises surprises qui

39. En 1786 sont dépensées 1 198 livres pour soigner Louison, Julienne, Laurence d'une « maladie inflammatoire », tandis que Jeannot, Henri et Gilles ont une gonorrhée (« chaude pisse » ; attrapée comment ?).

40. Pour le détail, voir mon livre *Un grand seigneur et ses esclaves, op. cit.*, chapitre 7.

se manifestent, on sait cependant qu'en 1789, s'ajoutent – entre autres – des frais de réparations à Bréda du Haut-du-Cap (entretien d'un puits), les appointements du gérant Villevaleix, tandis que les revenus des sucres sont particulièrement bas... et que la comtesse d'Héricourt engage des dépenses (mentionnées dans les comptes de début 1790) qui vont encore davantage creuser le trou : location d'un appartement au Cap pendant 9 mois (2 750 livres), une dépense pour presque 19 000 livres de vêtements auprès de Mme Desmarais, modiste, 1 200 livres versées à une certaine Michonne (libre de couleur ?) pour « façon de linge » (travaux d'aiguille ?), le remboursement d'un prêt de 6 600 livres que lui a consenti le gérant Laheuse (qui s'occupe désormais des intérêts du comte de Noé aux Manquets)... Pour l'anecdote – mais éclairante quant au train de vie – elle fait expédier une caisse de 25 bouteilles de liqueur de Martinique⁴¹ à son parent l'évêque d'Evreux et une autre caisse (ainsi qu'un quart de café) à sa mère. Ces destinataires devaient apprécier pareilles délicatesses, probablement comme le comte et la comtesse d'Héricourt. Mais cela a un coût : 418 livres, à rajouter encore. On trouve aussi trace du séjour et passage en France d'une dame de Beaunoir, qui semble avoir été dame de compagnie ou amie de la comtesse. La vente d'un esclave resté anonyme au libre de couleur Noël dit Beaumont, pour 1 581 livres (acompte), n'éponge pas grand-chose.

DURETÉ DES CHIFFRES

Serène de Narbonne d'Héricourt repart à la mi-1789 pour la France, accompagnée pour le voyage de deux esclaves domestiques, le noir François et la mulâtresse Lisette – qui ont dû probablement la servir durant son second séjour capois. Les deux domestiques reviennent dans la colonie, la comptabilité indiquant la réception de 3 000 livres (6 octobre 1789) comme « reçu du Trésor le remboursement de la consignation de François et Lisette retour de France » ; une mention qui illustre la pratique d'une sorte de dépôt de garantie imposé par les autorités, pour éviter que trop de personnes de couleur, une fois dans le royaume, n'y restent... On ne sait ce que devient François. En revanche, le sort de Lisette est triste, étant vendue « judiciairement » (enchère aux « épaves » ?) pour 1 000 livres (le 29 janvier 1790) car « attaquée de marasme et de l'étéisie [extrême maigreur] » ; Lisette est tombée en dépression grave et se laisse dépérir, elle devient une charge (et un mauvais exemple ?) que les administrateurs de l'habitation jugent insupportable, si bien qu'ils se débarrassent de la malheureuse à un prix bradé, sans autre forme de procès. On ignore la raison de ce dépérissement : Lisette voulait-elle profiter du passage en France pour y rester et ainsi revendiquer sa liberté – mouvement que les autorités royales souhaitaient freiner –, y a-t-il eu séparation d'avec un être cher, ou s'agit-il d'autre chose encore ?

41. Eau-de-vie à base de plantes, recette de la veuve Amphoux établie à Saint-Pierre (Martinique), prisée des élites de la société coloniale d'origine, pour qui le rhum – qui pourtant s'améliorait à cette époque – n'était pas une eau-de-vie assez délicate. Voir mon article « Effets d'annonces à Saint-Domingue » sur le site durhum.com. Lien direct : <http://durhum.com/effets-dannonces-a-saint-domingue/>

Le cas de Lisette mérite d'être signalé, non seulement pour la douleur humaine qu'il illustre mais aussi, en filigrane, pour la logique économique implacable qu'il sous-tend. En prenant en mains les destinées de la sucrerie d'Héricourt en 1782, la maison Guilbaud-et-Dubergier a cru faire une bonne affaire. Le déficit était déjà important, mais il y avait aussi, en contrepartie, de l'argent dehors qui pouvait assainir les comptes : des loyers de logements au Cap, quelques revenus à espérer du côté de l'habitation des Manquets, la créance du comte de Noé ainsi que la récupération d'impayés des acheteurs indécis de l'habitation au Bonnet-de-l'Evêque et des esclaves vendus au sieur Rey... opérations datant de 1754, rappelons-le. Sans compter l'espérance de revenus issus de l'héritage de Pantaléon II de Bréda.

Mais la richesse des Héricourt s'avère cependant plus virtuelle que réelle face aux traites en cours, aux obligations légales et aux aléas divers. En effet, sur les cinq années dont on a les relevés complets, on peut établir une moyenne annuelle théorique de revenus sucriers pour la décennie 1780 : 87 320 livres. Rapporté à ce qui est dû, on arrive à ce résultat inquiétant, car même s'il s'agit d'une indication que l'on peut nuancer, elle annonce une tendance lourde et implacable : fin 1789, la dette est à peine inférieure à 2 fois la production annuelle de sucre ; pour la traduire en langage économique d'aujourd'hui, on a une unité de production dont la dette tourne autour de 200 % de son produit intérieur brut (PIB) annuel. Mais surtout, la pente est glissante. A peine trois mois plus tard, début avril 1790, cette dette prend un tour alarmiste, atteignant 265 294 livres (les dépenses ont encore bondi – train de vie de la comtesse, réparations diverses au Morne-Rouge où à Bréda, demandes d'avances sur pensions et intérêts des négociants s'étant ajoutés –, elles représentent 352 628 livres cumulées, seulement compensées par 87 334 livres de recettes – vente de sucres, rente de l'héritage Bréda et loyers divers). Pour le dire autrement, au 1^{er} avril 1790, l'endettement atteint 3 fois la production sucrière (300% du PIB). Certes, on peut toujours supputer que la vente des sucres à venir pour le restant de l'année peut atténuer ce résultat, mais ce n'est certainement pas suffisant pour combler pareil trou.

S'agirait-il d'une voie sans issue ? La question se pose, car il n'y a que deux leviers pour agir : réduire les dépenses et augmenter les recettes. Mais jusqu'où peut-on réduire les dépenses, quand tant de choses sont importées ? Quant aux recettes, deux possibilités : soit la solution radicale, c'est-à-dire vendre le foncier et le « mobilier » (mais il semble bien que les d'Héricourt ne l'aient pas envisagée), soit faire pression sur les débiteurs pour récupérer les avoirs encore à l'extérieur (mais pas facile de faire payer des gens plus ou moins désargentés...) et aussi augmenter la fabrication de sucres, ce qui revient en définitive à faire porter l'effort sur les esclaves.

ENTRE ÉCROULEMENT ET RÊVE DE RETOUR EN ARRIÈRE

L'onde de choc de la Révolution va bouleverser l'édifice colonial à Saint-Domingue ; en contre-coup, pour l'historien, les documents sur l'habitation d'Héricourt – comme pour bien d'autres – deviennent rarissimes après 1791. Cette année-là, on a juste quelques engagements de

dépenses, comme – illustration d'un climat qui se dégrade et entraîne inquiétude, voire davantage, de la part du gérant sur place ? – l'achat par le sieur Capdepon d'un fusil et d'une paire de pistolets, ainsi que d'une giberne, de poudre et de balles. Nous sommes le 13 août 1791⁴². Que suspectait-il, que craignait-il ? Et, parallèlement, le 18 août 1791, l'hospitalière Justine reçoit une gratification pour s'être occupée de deux naissances, car la vie continue... tandis que la Révolution prend dans la grande île un tour inattendu avec l'embrassement de la Plaine du Cap-Français, prélude à un bouleversement généralisé.

Pour les d'Héricourt, c'est la dégringolade progressive, jusqu'à la ruine. Le 9 pluviôse an 9 (29 janvier 1801) la comtesse d'Héricourt en est réduite à écrire au Premier Consul Bonaparte pour mendier quelque secours ; elle qui, avant 1789, avait « 150 mille livres de rente produit de trois sucreries et d'une poterie », selon ses dires, a vu son mari mourir de chagrin en 1792 et, privée de ressources, n'a existé « qu'en vendant chaque jour une partie de [ses] effets » si bien qu'en 1801 elle se retrouve « sans vêtement, sans bois et sans argent »⁴³. Et deux enfants à charge, ce qui est inexact car le fils aîné est militaire. Pour cette époque, la documentation du fonds 261 MIOM contient quelques feuilles portant en titre « Notes historiques pour le citoyen Pantaléon-Charles-François du Trouset d'Héricourt pour servir de renseignements sur les biens et créances dont il est propriétaire au Cap-Français, île et côte Saint-Domingue ». Ce résumé, non signé et non daté, émane d'un homme de loi qui s'est penché sur les titres notariés possédés par la famille. On y trouve quelques erreurs ou approximations dues aux lacunes de la documentation passée entre ses mains, mais dans l'ensemble ces observations sont intéressantes en tant que reflet des préoccupations des propriétaires. Si elles ne font pas allusion au séquestre qui, depuis 1797, touche les biens vacants à Saint-Domingue⁴⁴, ces notes sont antérieures à 1803, car ni l'échec de l'expédition envoyée par Bonaparte ni l'indépendance d'Haïti ne sont mentionnées. Au contraire, le ton est optimiste – rappelons qu'en 1802 notamment certains émigrés, dont le comte de Noé, se sont ralliés à Bonaparte – car il apparaît que les héritiers Bréda espèrent retrouver leurs biens à Saint-Domingue et ainsi relancer leur production. On y lit des conseils comme : « se mettre en possession pour un quart... » (des habitations du Haut-du-cap et de la Plaine-du-Nord), « il faudra mettre un gérant honnête... » ou encore « consentir à un partage à l'amiable » entre cohéritiers (conseil donné par le juriste : que le jeune comte d'Héricourt ait en propre la possession intégrale de Bréda du Haut-du-Cap). Pour la sucrerie du Morne-rouge, il lui est conseillé de la vendre en justice et s'en

42. Autrement dit la veille d'une réunion secrète de 200 commandeurs et cochers sur l'habitation mitoyenne Lenormand de Mézy (en préparation d'une révolte de grande ampleur, qui allait éclater quelques jours plus tard).

43. FR ANOM COL E 220.

44. Les habitations de propriétaires absents, considérés comme émigrés, sont redistribuées en fermage aux puissants du moment, notamment les cadres militaires et civils gravitant dans l'orbite de Toussaint Louverture, ce qui va donner lieu à des accaparements. L'habitation d'Héricourt au Morne-Rouge revient à un certain Charles le 12 germinal an 6 – 1^{er} avril 1798 : ferme gratuite la première année, 1 000 livres à verser la seconde, 4 000 livres la troisième (le séquestre est répertorié en FR ANOM SUPSDOM 1 et 2).

rendre adjudicataire en son nom et non comme héritier (dans le but de reporter les échéances de créances et de gagner du temps).

Il est de plus un élément surprenant : à propos de la sucrerie d'Héricourt au Morne-Rouge, le juriste conseille explicitement de « former en outre pour ladite succession et dans les mêmes qualités des réclamations auprès du gouvernement pour raison des bâtiments d'exploitation et logement de maître ; en un mot pour toutes les constructions qui étaient sur l'habitation du Morne Rouge et qui ont été incendiées en 1791, par mesure de sûreté militaire et par ordre du chef du gouvernement, on présume que d'après ces considérations, on pourra obtenir quelques indemnités ». La famille propriétaire, vivant en France au moment de la révolte des esclaves, a donc fini par savoir que sa sucrerie a été victime des flammes non pas du fait des révoltés mais par décision des autorités coloniales. Reste à savoir pourquoi, ce qui renvoie au débat toujours en vigueur sur les origines de la révolte et sur la réaction répressive qui s'ensuit.

Au-delà de cette question, il apparaît que les d'Héricourt comme leurs cousins se bercent encore d'illusions, n'ont pas pris l'exacte mesure de la réalité dans la grande île ni des difficultés financières toujours là. Ils se focalisent sur ce que rapportaient, en 1790, Bréda du Haut-du-Cap (49 026 livres), Bréda à la Plaine-du-Nord (271 569 livres) et la manufacture de poterie (30 000 livres, revenu indiqué comme « certain et, dans les circonstances présentes, c'est celui qui paraît le plus assuré ») mais oublie complètement les dépenses⁴⁵. Ils espèrent aussi le règlement des créances et des impayés, de façon à ce que l'ensemble puisse reprendre sereinement ses activités productives. La chute n'en serait que plus dure.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE EN FAILLITE ?

Le cas de l'habitation d'Héricourt est-il exceptionnel ? Non. L'étude de Bréda du-Haut-du-Cap montre un cas similaire d'une production défaillante face à un endettement réel. Pour celle du comte de Noé aux Manquets, c'est encore pire, on y voit pratiquer la logique de l'augmentation de la production sucrière jusqu'à un point de rupture, car en bout de course, ce sont les esclaves qui en pâtissent : chez Noé, l'intensification de la charge de travail fait même de l'atelier esclave une bombe à retar-

45. Le fonds d'Héricourt nous donne quelques précisions sur la manufacture de poterie et tuilerie Bréda, avec des comptes qui s'étalent du 10 mai 1790 au 27 mai 1791, soit un petit peu plus d'un an. Cette manufacture, alors dirigée par le sieur Lacaussade (pour 6 000 livres d'appointements annuels), produit de la « bonne poterie » (formes et canaris), de la « poterie de rebus » (formes et canaris pour récupérer sirops et mélasses ?), des « petites poteries » (formes et canaris), des tuiles (faitières et à crochets), des bourneaux (éléments de canalisation), des briques (grosses ou petites) et de carreaux de sol. On ne sait combien d'esclaves y sont attachés (une cinquantaine ?). Sur cette tranche chronologique, on voit le nombre de clients augmenter (on passe de 10 à 14). Sans entrer dans le détail, on a, en ordre de grandeur : 18 880 livres de recettes (on est loin des 30 000 livres annoncées par les héritiers Bréda), 14 340 livres de dépenses, soit un bénéfice net de 4 540 livres... à partager entre les propriétaires. Les héritiers Bréda en touchent 5/9, les héritiers Denard 2/9 et les héritiers Gullemann 2/9. On ignore comment a été établie cette répartition, mais c'est manifestement du gagne-petit. Quant aux habitations Bréda, elles sont déficitaires (voir GIRARD et DONNADIEU, « Nouveaux documents sur la vie de Toussaint Louverture », *op. cit.* en note 2).

dement⁴⁶. Est-ce un hasard si cette habitation sert de détonateur à la révolte de 1791 ? Pour d'Héricourt, on ne dispose d'aucun élément pouvant affirmer que la condition des esclaves se soit dégradée en conséquence de la dette, mais rien ne l'infirmes non plus. Les travaux déjà cités sur l'endettement des propriétaires sucriers indiquent que l'opulence semble plus une façade qu'une réalité tangible. Parallèlement, se posent d'autres questions : le cas du sucre est-il transposable à d'autres cultures comme le café (en plein essor), l'indigo ou le coton ? Dans quelle mesure influe la présence ou l'absence des propriétaires sur la marche des affaires ? Et quel rôle peut jouer la nature du sol ? On sait que ceux de la partie du Nord, les premiers cultivés lors de la colonisation, sont devenus moins fertiles que ceux du Sud, plus récemment mis en culture...

L'historiographie a montré au moins depuis les années 1970 l'importance de ce phénomène d'endettement de nombre de plantations. Le système ne tient que parce que la confiance, ce maître-mot en économie, est toujours là, tandis qu'une discipline de fer encadre les esclaves. Mais pour combien de temps ? Le cas d'Héricourt conduit à se demander si le redressement économique n'était pas en lui-même fragilisé, voire menacé, par une logique purement financière qui entretenait, sinon agrandissait l'endettement. Car ce capitalisme de rente, peu novateur, n'était-il pas, sans le savoir, en train de creuser sa propre tombe ?

Dans certains cercles, l'époque était déjà à la condamnation de l'esclavage pour des raisons morales et/ou pour de triviales considérations économiques (« un habitant serait à son aise avec vingt fermiers, il est pauvre avec vingt esclaves » écrit Bernardin de Saint-Pierre dans son *Voyage à l'Île de France* en 1770 ; quant à Adam Smith, son *Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, paru en 1776, plaide clairement en faveur du travail salarié et non servile). Peut-on élargir le champ d'étude en se demandant – au-delà de l'évidente condamnation morale – si, structurellement, le modèle de la grande plantation esclavagiste à Saint-Domingue (et ailleurs...) n'était pas économiquement et financièrement compromis, sinon condamné ? Ou, pour le dire autrement, qui gagnait vraiment de l'argent ? Philippe Girard a déjà soulevé cette question⁴⁷, laquelle mériterait d'être sérieusement creusée. Car si on voit quelques propriétaires prospères, peut-être chanceux, certainement avisés, si on voit des négociants dont le prestige comme la puissance peuvent augmenter, on observe aussi, à l'opposé, des habitations en grande difficulté et des esclaves à la peine. Pour avancer dans cette réflexion, deux publications récentes fixent des jalons utiles. Dans *The Plantation Machine* (University of Pennsylvania Press, 2016), qui présente une étude

46. On est à moins de 1,4 esclave par carreau planté en cannes, alors que le seuil de 2 esclaves au carreau était considéré comme nécessaire pour un fonctionnement normal. Aux Manquets, durant la décennie précédant la Révolution, la superficie en cannes avait augmentée d'environ 13 hectares par an, pour atteindre 264 carreaux – 340 hectares plantés en cannes –, tandis que l'atelier avait diminué en nombre (320 esclaves théoriquement aptes au travail début 1791, mais une épidémie venait de frapper et on ignore le nombre de décès). Le 31 janvier 1791, le négociant Gulbaud écrit au comte de Noé : « Vous avez besoin de cent nègres d'ici deux ans pour remonter la machine ». Voir *Un grand seigneur...*, op. cit., p. 149-152.

47. *Toussaint Louverture, A Revolutionary Life*, New York, Basic Books, 2016 (chapitre « Planter », p. 189-202). Par ailleurs, je le remercie pour la pertinence de ses remarques et suggestions lors de nos échanges à propos de cette étude.

parallèle de Saint-Domingue et de la Jamaïque, John Garrigus et Trevord Brunard avancent la thèse de l'habitation sucrerie encore solide, tandis que les maîtres de terre comme les autorités tiennent fermement les rênes, quitte à durcir encore et toujours leur emprise ; pour sa part, dans *Cul de Sac* (University of Chicago Press, 2017), Paul Cheney pose la question d'une possible impasse économique dans laquelle le système productiviste colonial était en train de se fourvoyer. La situation des habitations Noé ou Bréda, le phénomène d'endettement déjà observé depuis longtemps vont dans le même sens. Cette approche de l'habitation d'Héricourt au Morne-Rouge plaide aussi pour cette thèse, mais cette étude de cas n'est qu'un élément à verser au dossier. Seule une étude large et ambitieuse permettrait peut-être d'y voir plus clair, si tant est qu'elle soit possible.

Restons-en pour le moment à une conclusion partielle : le cas de la sucrerie d'Héricourt nous montre un petit théâtre de propriétaires et de négociants, une comédie humaine dans laquelle tout le monde regarde revenus et profits, se tenant par la dette en un équilibre fragile autant qu'instable, formant une sorte de nœud gordien que les figurants, surgissant soudain sur le devant de la scène, vont radicalement trancher par un soulèvement en masse.

